

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COLLEGIUM SANTE SIEGEANT EN SA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

EXTRAIT PEDAGOGIQUE

**Membres présents**

**Membres présents**

UFR de Médecine : M. le Doyen Marc BRAUN (jusque 16h01) ; Pr Bruno CHENUÉL ; Pr Vincent LAPREVOTE (jusque 16h38) ; Dr Anne-Sophie LIOVAT-CARNIN ; Dr Fabrice VANHUYSE ; Mme Emmanuelle MOUSSIER ;

UFR d'Odontologie : Pr Catherine BISSON ; Dr Claire JURAS ;

UFR de Pharmacie : M. le Doyen Raphaël DUVAL ; Pr Luc FERRARI ; Pr Brigitte LEININGER-MULLER (jusque 16h45) ; Mme Jacqueline PASSALACQUA ;

UFR STAPS : M. le Directeur Badreddine KRIEM ; Pr Gérôme GAUCHARD ; Mme Carole RIFF ;

Département STAPS : Pr Benoît BOLMONT ; Dr Matthieu CASTERAN ;

Usagers titulaires : néant

Usagers suppléants : M. Maxime DOUINE ;

Personnalité(s) extérieure(s) : néant

Invités permanents : Dr Maxime MASTAGLI ;

Invités : Dr Alexandrine LAMBERT

**Procurations** : 05 procurations

Pr Bart VANDE VANNET à Pr Catherine BISSON ; Dr Vanessa MOBY à Dr Claire JURAS ; Dr Marie-Paule SAUDER (arrivée à 16h55) à Pr Brigitte LEININGER-MULLER ; Dr Elodie CHAPLAIS à M. le Directeur Badreddine KRIEM ; M. Samy MENZRI à M. Maxime DOUINE ;

**Excusé(e)s :**

**Absents** : M. le Doyen Kazutoyo YASUKAWA ; Mme Eden GREENWOOD ; Dr Arnaud PALLOTTA ; M. Guillaume MOULET ; Mme Nina BOUCHE ; M. Charles-Alexandre HENNEQUIN ; Mme Margaux FAIVRE ; Mme Solène EKAME ; M. Mehdi MESBAH, Mme Elina LUCA-MINICHELLO ; Mme Marie STERCKEMAN ; M. Théo GRANDJEAN ; Mme Clara GEORGE ; M. Mohamed Amine MINANI TUYAGA ; Mme Clara PERRIN ; M. Titouan LAMBLIN ; Mme Margot LAPORTE ; Mme Muriel COLOMBO ; M. Thierry BALDANI ; Dr Maxime MASTAGLI ; M. Cédric BOURA, Directeur ; Mme Marjan NADJAFIZADEH ; Mme Gina GRATIER ; Mme Catherine MULLER, Directrice ou son représentant M. Pascal GOUILLY ; Mme Carole COURRIER ;

Le Directeur du Collegium Santé ouvre la première séance à 16h00 ; il présente ses excuses aux membres du conseil pour le retard pris sur l'horaire. Le quorum est atteint.

<b>Nombre de membres ayant droit de vote</b>	<b>34</b>
<b>Quorum requis</b>	<b>17</b>
<b>Membres présents ayant droit de vote</b>	<b>17</b>
Nombre de procuration(s)	05
<b>Nombre de votants</b>	<b>22</b>
Nombre d'invité(s)	01

**Extrait :**

**III- PEDAGOGIE**

**3.1 Demande de création de diplôme**

3.1.1 DEUST de Préparateur en Pharmacie (Diplôme d'études universitaires Scientifiques et techniques) – pour régularisation suite au passage en CF le 25/10/2022 **vote**

3.1.2 DU Expertiser la performance sportive par l'analyse vidéo et le Sport data science pour la Faculté des Sciences et du Sport **vote**

3.2 Demande d'ouverture en Apprentissage du DEUST de Préparateur en Pharmacie **vote**

3.3 Tarification Licence 3 d'Orthophonie de la Faculté de Médecine Maïeutique et Métiers de la Santé - pour régularisation **vote**

3.4 Modifications de DU / DIU de la Faculté de Médecine MMS : **vote**

- Formation des assistants de recherche clinique et des techniciens d'études cliniques. FARC-TEC" (Pr. Jean Marc BOIVIN)

- Formation Complémentaire en gynécologie-obstétrique (Pr. Philippe JUDLIN)

Départ de M. le Doyen Marc BRAUN à 16h01

Départ du Pr Vincent LAPREVOTE à 16h38

Départ du Pr Brigitte LEININGER-MULLER à 16h45 (- 2 voix)

Arrivée du Dr Marie-Paule SAUDER

**Nombre de votants : 19**

**3.1 Demande de création de diplôme**

**3.1.1 DEUST de Préparateur en Pharmacie (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) – pour régularisation suite au passage en CF le 25/10/2022**

Les documents de travail ont été transmis aux membres du Conseil du Collegium en date du 17/11/22.

La présentation de ce DEUST est faite par le Doyen de la Faculté de Pharmacie, Pr Raphaël DUVAL qui informe les membres du Conseil qu'un Arrêté en date du 17 octobre 2022 a mis fin à la spécialité de « préparateur en pharmacie » du brevet professionnel, les obligeant à formuler cette demande de création du DEUST de Préparateur en Pharmacie pour la rentrée 2023 et en lien avec les GRETA/CFA d'Epinal, de Tomblaine, de Forbach et de Metz.

Le DEUST de Préparateur en Pharmacie s'inscrit dans le schéma de l'universitarisation des études paramédicales, le dossier a été préparé en amont par Mesdames Jacqueline PASSALACQUA Responsable Administrative et Anne SAPIN-MINET, enseignante à la Faculté de Pharmacie.

Tous les avis sont favorables, avec quelques réserves quant au manque d'ECTS.

Son ouverture est prévue en septembre 2023 avec des changements à prévoir dès l'année suivante pour inclure une 3<sup>ème</sup> année de spécialisation pour les préparateurs en pharmacie hospitalière qui pourrait être une Licence Professionnelle.

Le coût de la formation est de 9250 € par apprenti par an ; les inscriptions se feront dans les 4 centres (pour le site de Nancy il est prévu environ 300 inscriptions par an).

Deux visites par an et par apprenti sont obligatoires, elles seront gérées par les CFA mais la Faculté de Pharmacie va devoir passer par une campagne supplémentaire d'agrément de maîtres de stage ;

Le Diplôme sera délivré par la Faculté de Pharmacie.

Le dossier de création hors vague du DEUST de Préparateur en Pharmacie a été transmis en urgence au Ministère, il est déjà passé au CF du 25/10/2022, puis a été validé par le Conseil de la Faculté de Pharmacie le 04/11/2022.

Le Directeur du Collegium et les membres du Conseil remercient vivement le Doyen de la Faculté de Pharmacie pour cette présentation.

Ce point est soumis au vote pour régularisation :

**A la question qui approuve la demande de création du diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) de Préparateur en Pharmacie tel que présenté en séance ?**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**19 Pour / contre / abstention / (Ne prend pas part au vote)**

**3.1.2 DU Expertiser la performance sportive par l'analyse vidéo et le Sport data science pour la Faculté des Sciences et du Sport**

Tous les documents ont été envoyés au préalable aux membres du Conseil en date du 17/11/2022.

Le Pr Gérôme GAUCHARD présente ce DU à l'aide d'un document powerpoint qu'il projette en séance. Cette formation (en partenariat avec la société Dartfish, leader des analyse vidéos) favorisera la création de postes d'analystes et permettra de maîtriser tous les aspects de l'analyse vidéo en sport de haute performance et de gérer les données par les méthodologies de sport data science, mais aussi d'exploiter toutes les fonctionnalités de l'outil d'analyse vidéo, de recueillir et d'analyser les data pour donner des préconisations pertinentes à la cellule performance sportive et la capacité à expertiser sur le plan data les sports collectifs et individuels.

Ce DU n'existe pas à l'Université de Lorraine ni dans le Grand Est mais il est présent sur Montpellier et Perpignan. La particularité sur Nancy sera une première nationale avec du 100% distanciel.

Afin de pouvoir ouvrir en mars 2023, avec l'autorisation de la DIFOR et sous réserve de fournir la lettre d'intention avec avis circonstancié du directeur de la composante, ce DU qui est déjà passé au CF du 22/11/2022 est soumis au vote des membres du Conseil pour régularisation.

**A la question qui approuve la demande de création de DU Expertiser la performance sportive par l'analyse vidéo et le sport data science de la Faculté des Sciences et du Sport tel que présenté en séance ?**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**19 Pour / contre / abstention / (Ne prend pas part au vote)**

Départ de Mme Carole RIFF à 18h01

Nombre de votants : **18**

**3.2 Demande d'ouverture en Apprentissage du DEUST de Préparateur en Pharmacie – Année 2023**

Madame Christine EST profite de ce point pour rappeler aux composantes de santé qu'elles doivent **lui transmettre leurs demandes d'ouverture de diplômes en apprentissage au moins 8 jours avant le prochain Conseil de Collegium le 13/12/2022.**

La demande de création hors vague du DEUST de Préparateur en Pharmacie a été présentée et voté à l'unanimité au point 3.1, sans question ni commentaire, ce même diplôme est soumis au vote pour une ouverture en apprentissage :

**A la question qui approuve la demande d'ouverture en apprentissage du DEUST de Préparateur en Pharmacie pour la rentrée 2023 ?**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**18 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)**

**3.3 Tarification 2023 de la Licence 3 d'Orthophonie de la Faculté de Médecine Maïeutique Métiers de la Santé - pour régularisation**

Le document de travail a été adressé aux membres du Conseil en date du 17/11/2022.

Lors de son Conseil de Gestion le 07 novembre 2022, la Faculté de Médecine MMS a voté la tarification pour la Licence 3 d'Orthophonie dont c'est la première année d'ouverture au public en formation continue. M. Maxime DOUINE, étudiant, souhaite savoir pourquoi les tarifs 2 et 3 sont identiques et informe les membres du Conseil que FEDELOR aurait souhaité 3 tarifs différents.

Madame Emmanuelle MOUSSIER, Responsable Administrative précise que la composante n'est pas obligée de pratiquer un tarif 3.

Cette tarification passe ce jour au Conseil de Collegium pour régularisation.

**A la question qui approuve la demande de régularisation des tarifs 2023 de la Licence 3 d'Orthophonie de la Faculté de Médecine MMS qui ouvre pour la 1<sup>ère</sup> année en Formation Continue ?**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**18 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)**

**3.4 Demande de modifications de DU / DIU de la Faculté de Médecine MMS :**

Les documents de travail (extrait de PV et règlements des 2 DIU) ont été envoyés aux membres du Conseil en date du 17/11/2022.

Lors de son Conseil de Gestion du 07 novembre 2022, la Faculté de Médecine MMS a voté les demandes de modification des DIU qui suivent :

- **DIU : Formation des assistants de recherche clinique et des techniciens d'études cliniques. FARC-TEC" (Pr Jean Marc BOIVIN)**  
**Article 2 :** Direction de l'enseignement  
**2.1.** A Nancy, la direction de l'enseignement est assurée par M. le Professeur Jean Marc BOIVIN en remplacement de M. le Professeur Patrick ROSSIGNOL.
- **DIU : Formation Complémentaire en gynécologie-obstétrique (Pr Philippe JUDLIN)**  
**Article 5 :** Durée des études (modifié CF 08/06/09 CA 29/06/09)  
Il faut supprimer la rédaction et la soutenance du mémoire.  
**Article 7 :** Modalités d'examen et jury (modifié CF 07/06/07 CA 02/07/07) (CF 26/11/2014)  
**7.2.** Le jury : Il faut supprimer la réalisation du mémoire.  
**Article 8 :** Droits d'inscription : il faut supprimer et/ou pour le mémoire

M. Maxime DOUINE s'interroge sur le manque de Sage-Femme dans la commission pédagogique du DIU Formation Complémentaire en gynécologie -obstétrique. Il fait savoir aux membres du Conseil qu'il a pris contact avec le Pr JUDLIN afin de savoir si cela relève d'un problème administratif ou le fait que personne ne soit intéressé pour y participer. Mme Moussier, responsable administrative de la Faculté de Médecine/Maïeutique/Métiers de la Santé, ne dispose pas de réponse immédiate mais propose de creuser cette interrogation auprès des porteurs locaux du DIU. Le directeur du Collegium appuie cette demande étudiante de renseignement et invite Mme Moussier à discuter de ce point avec le Doyen Marc Braun pour l'en informer

**A la question qui approuve les demandes de modifications des DU/DIU de la Faculté de Médecine MMS?**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**18 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)**

Pr Bruno CHENUÉL



Directeur du Collegium Santé

## DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE EN GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE

### Article 1 :

Il est créé un Diplôme Inter-universitaire « de Formation Complémentaire en Gynécologie-Obstétrique » à la Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la santé de NANCY en association avec les Universités de Aix-Marseille II, Amiens, Angers, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier-Nîmes, Nice, Paris VI, Poitiers, Pointe à Pitre, Reims, Rennes, Rouen, St. Etienne, Strasbourg et Toulouse.

### Article 2 : Direction de l'enseignement et organisation interuniversitaire (Conseil de faculté 07/05/18 - Collégium 09/05/18)

#### 2.1. À Nancy

La direction de l'enseignement est assurée par M. le Professeur P. JUDLIN, assisté du Professeur O. MOREL (Formation théorique) et du Docteur T. ROUTIOT (Formation pratique) dans le cadre d'une Commission Pédagogique comportant 10 membres (4 PU-PH de Gynécologie- Obstétrique, 1 PU-PH du DUMG, 5 PH des Services agréés pour le D.E.S. de Gynécologie- Obstétrique).

Le Directeur est élu pour 4 ans par les PU-PH de Gynécologie-Obstétrique et propose au Président de l'Université chaque année les membres du jury régional

#### 2.2. Autres Universités

Ce D.I.U. est réalisé en association avec les Universités de :

Villes	Responsables
AIX-MARSEILLE II	BOUBLI L.
AMIENS	BOULANGER J.C.
ANGERS	DESCAMPS P.
BREST	LEVEQUE J.
CAEN	HERCOLIEZ M.
CLERMONT-FERRAND	LEMERY D.
GRENOBLE	PONS J.C.
LILLE	VINATIER D.
LYON	GAUCHERAND P.
MONTPELLIER-NÎMES	MARES P.
NICE	BONGAIN A.
PARIS VI	UZAN S.
POITIERS	MAGNIN G.
POINTE-À-PITRE	JANKY E.
REIMS	GABRIEL R.
RENNES	LEVEQUE J.
ROUEN	MARPEAU L.
SAINT-ÉTIENNE	SEFFERT P.
STRASBOURG	NISAND I.
TOULOUSE	MONROZIES X.

### Article 3 : Objectifs de la formation

Les objectifs de formation sont les objectifs prioritaires de santé publique en Gynécologie-Obstétrique : dépistage des cancers, contraception, planning, protection maternelle et infantile, consultation préconceptionnelle, surveillance initiale des grossesses normales, maladies sexuellement transmissibles, santé publique des populations, prévention des troubles de l'adolescence, intégration au réseaux de soins, surveillance après traitements spécialisés de pathologies importantes telles que les cancers, prise en charge des symptômes et syndromes les plus fréquents et les plus courants dans le domaine de la gynécologie et de l'obstétrique, connaissance des moyens thérapeutiques.

Cf. Annexe 1

#### **Article 4 : Conditions d'inscription (Conseil de faculté 07/05/18 - Collégium 09/05/18)**

Sont admis à s'inscrire en vue de ce diplôme, sous réserve de l'autorisation écrite du Directeur de l'enseignement :

- les étudiants du 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales
- les docteurs en médecine
- les sages-femmes diplômées

#### **Article 5 : Durée des études (modifié CF 08/06/09 CA 29/06/09)**

Les études conduisant à ce diplôme ont une durée d'un an mais peuvent être réparties sur 2 années consécutives.

Une troisième année peut être accordée si l'étudiant rencontre des difficultés particulières pour effectuer la partie pratique de ce DIU. Les demandes de prolongation devront être motivées auprès du directeur d'enseignement et chaque situation devra être étudiée au cas par cas.

#### **Article 6 : Nature et organisation des enseignements :**

Le programme est constitué de 80 heures de cours théoriques : modules (60 heures) et enseignements dirigés (20 heures).

L'enseignement pratique comporte 40 consultations spécialisées de Gynécologie et d'Obstétrique ou activité équivalente accréditée par la Commission Pédagogique : P.M.I., urgences, salles de naissance...

Le programme des enseignements est annexé au présent règlement : Annexe 2

#### **Article 7 : Modalités d'examen et jury (modifié CF 07/06/07 CA 02/07/07) (CF 26/11/2014)**

##### **7.1. Le contrôle des connaissances** comporte :

- un examen écrit, national d'une durée de 3 heures portant sur 6 cas cliniques. Les sujets sont les mêmes pour toutes les Universités ; l'examen sera établi et corrigé par un jury national. L'épreuve sera notée de 0 à 20 avec un coefficient 1. Une note minimale de 10/20 est requise pour l'admission.

- la validation de la partie pratique par un maître de stage, confirmée par un jury régional. La présence aux consultations peut être remplacée par une participation clinique équivalente sous forme de gardes ou d'astreintes ou toute forme accréditée par le jury régional.

Les 2 conditions (épreuve écrite avec une note supérieure ou égale à 10/20 et la validation de l'activité clinique) doivent être remplies avant la fin de l'année universitaire (31 octobre de l'année) pour que le candidat soit définitivement déclaré admis au D.I.U.

Si un étudiant est ajourné, il a la possibilité de se réinscrire l'année suivante en conservant le bénéfice de (des) épreuve(s) validée(s) l'année précédente.

##### **7.2. Le jury**

Le jury est à 2 niveaux : un jury national pour décider de l'épreuve écrite commune, organiser sa correction et un jury régional pour valider l'activité clinique et prononcer l'admission définitive.

Le jury national est constitué par 2 représentants (dont le Coordonnateur) des enseignants de chaque région, présidé par 1 PU-PH de Gynécologie-obstétrique élu pour chaque session. Il est constitué au moins au 2/3 par des PU-PH de Gynécologie-Obstétrique. Il doit compter dans ses membres des enseignants qui participent à la formation des internes de Médecine Générale.

Le jury régional est constitué de 3 à 6 membres dont au moins 1 PU-PH de Gynécologie-Obstétrique et un enseignant qui participe à la formation des internes de Médecine Générale, proposés au Président de l'Université par le Directeur de l'enseignement.

## **Article 8 : Droits d'inscription**

**8.1.** Les droits annuels d'inscription exigés des candidats sont fixés annuellement en ce qui concerne la part pédagogique (cf arrêté de tarification des DU et DIU). Il s'ajoute la part administrative dont le montant est fixé par arrêté ministériel.

**8.2.** En cas de réinscription au diplôme pour la validation des stages cliniques, l'étudiant sera exonéré de la part pédagogique des droits.

## **Article 9 : Délivrance du diplôme**

Le Diplôme est délivré par le Président de l'Université dans laquelle est inscrit l'étudiant.

**Création du DIU CF 27/06/2005 CA 12/09/2005**



**OBJECTIFS DU DIPLÔME :**  
**Son apport original aux enseignements déjà existants dans le domaine.**

**Parmi les objectifs prioritaires de santé publique, en particulier ceux concernant la santé des femmes, certains sont insuffisamment assurés (ou risquent de l'être en raison des problèmes de démographie médicale)**

- dépistage des cancers
- contraception
- protection maternelle et infantile
- surveillance des grossesses normales
- consultation préconceptionnelle
- maladies sexuellement transmissibles
- planning
- IVG
- Prise en charge de la ménopause
- Santé publique des populations et intégration aux réseaux de Soins Ville-Hopital
- Prévention du tabagisme et des autres intoxications
- Prévention des troubles de l'adolescence etc...

**Pour être efficace, une politique de santé publique doit impérativement « couvrir » au moins 60% de la population.** La « couverture » actuelle par les spécialistes de gynécologie et d'obstétrique est totalement insuffisante (moins de 15%). Quelles que soient les mesures prises à l'avenir concernant l'augmentation du nombre de postes de DES de cette discipline, cette « couverture » ne dépassera jamais 25% de la population. Il est donc impératif que la prise en charge de ces besoins de santé publique soit réalisée par des **médecins généralistes, qui seuls actuellement assurent la totalité de la couverture de la population française.**

Leur formation actuelle dans ce domaine est jugée « perfectible » et doit donc faire l'objet de progrès à tous les niveaux :

- Formation initiale au cours du deuxième cycle
- Formation initiale au niveau du troisième cycle en, particulier pour les Internes de Médecine Générale. Dans ce domaine, la création d'un semestre obligatoire de cette discipline constitue déjà un progrès.
- Au niveau de la formation continue qui reste disparate et parfois non cohérente, souvent assurée par l'Industrie Pharmaceutique...

C'est pourquoi, à côté des objectifs d'amélioration de 2<sup>e</sup> cycle, il nous a paru important de compléter la formation théorique et pratique des futurs généralistes au niveau du 3<sup>e</sup> cycle, et après leur installation au niveau de la formation médicale continue.

C'est l'objectif que s'est fixé ce diplôme interuniversitaire qui sera créé dans chaque région et qui viendra compléter l'actuel dispositif du 2<sup>e</sup> cycle et de l'Internat de Médecine Générale. Il pourra être effectué au cours de l'Internat de Médecine Générale, ou après l'installation du médecin au titre de la formation continue.

**L'objectif général de l'enseignement peut être résumé de la façon suivante : compléter l'acquisition des connaissances et surtout parfaire et vérifier l'acquisition des compétences dans les domaines cités plus haut pour les médecins généralistes.**

## PROGRAMME DU DIPLÔME

- **Le rappel des bases fondamentales nécessaires à la compréhension est intégré à chaque chapitre :**  
Anatomie, physiologie, génétique, biologie, cancérogenèse, puberté, cycle, ménopause, etc
- **Santé publique, Législation, Epidémiologie :**  
Cancer, grossesse, etc : mortalité, morbidité, facteurs de risques références, ANAES, conférences de consensus, législation, campagnes de dépistage
- **Dépister et orienter :**  
Examen clinique et examen de dépistage
  - \*en matière de cancer,
  - \*de grossesses à risque, anomalies de la grossesse,
  - \*de maladies sexuellement transmissibles, etc...
- **Les stratégies de prévention :**
  - Contraception, MST, consultation préconceptionnelle
  - Infections materno-fœtales
  - Vaccins
  - Ménopause
  - Cancer
  - Règles hygiéno-diététiques, etc
- **Informar les patientes et savoir répondre à une demande sur :**
  - \*l'existence de réseaux, les niveaux de soins
  - \*les facteurs de risques (tabac, risque des médicaments etc)
  - \*les recommandations « préventives » : alimentation, contraception d'urgence, etc...
  - \*les risques des médicaments
  - \*conseil génétique, principes du diagnostic anténatal
  - \*la préparation à l'accouchement
  - \*les formes d'anesthésie et d'analgésie
  - \*les complications des interventions chirurgicales
  - \*la demande de contraception
  - \*les modalités et les possibilités de planning, d'IVG
  - \*La Ménopause
  - \*La Sexualité
  - \*La Maltraitance, les agressions sexuelles
  - \*l'allaitement
- **Connaître les examens complémentaires pour les prescrire et les expliciter aux patientes :**  
Pertinence et indication des examens complémentaires, des techniques médicales (AMP, traitement des cancers, etc) et des techniques chirurgicales.  
Lecture et interprétation des examens complémentaires.

### Prise en charge diagnostique initiale et surveillance après traitement

- Cette prise en charge diagnostique ne peut être qu'initiale (exemple des stérilités, ou des anomalies liées au dépistage)
- surveillance après cancers Pelviens et Mammaires
- Post-partum
- Intégration aux réseaux existants d'infertilité, de surveillance des grossesses, de surveillance des cancers, de prévention des MST, de dépistage

### Prise en charge (conduite pratique) de symptômes les plus courants en cas de pathologie gynécologique et mammaire :

Infections, métrorragies, douleurs pelviennes aiguës et chroniques, incontinence d'urine, prolapsus, masse pelvienne, pathologie du sein, frottis anormal

**Lors et au décours de la Grossesse :**

Les petits maux de la grossesse

Les anomalies les plus fréquentes de la grossesse : HTA, Diabète, etc

Les complications de la grossesse

Les urgences médicales et chirurgicales

Le post-partum, la lactation

Les troubles psychiques

Complication périnéales

Le nouveau-né

**La prise en charge thérapeutique des symptômes et syndromes cités plus haut.**

**\*En sachant quand adresser la patiente en milieu spécialisé**

**\*En sachant poursuivre des soins spécialisés en collaboration avec l'équipe spécialisée dans le cadre de réseaux Ville/Hôpital/Clinique**

**Poursuite de la surveillance après chirurgie ambulatoire**

**Prise en charge d'un accouchement inopiné**

**Interruption volontaire de grossesse**

